



**COUNCIL OF
THE EUROPEAN UNION**

EN/FR

11680/07 (Presse 167)

PROVISIONAL VERSION

PRESS RELEASE

2815th Council meeting

Agriculture and Fisheries

Brussels, 16 July 2007

President

Mr Jaime SILVA

Minister for Agriculture, Rural Development and Fisheries
of Portugal

P R E S S

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUSSELS Tel.: +32 (0)2 281 5389 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

11680/07 (Presse 167)

1
EN

Main results of the Council

Le Conseil a procédé à un échange de vue fructueux sur la réforme du secteur vinicole et sur l'amélioration de la réforme du secteur sucrier.

Sans discussion, le Conseil a adopté, après un accord en deuxième lecture avec le Parlement européen, une directive concernant les produits préemballés.

CONTENTS¹

PARTICIPANTS..... 5

ITEMS DEBATED

PROGRAMME DE LA PRÉSIDENTE 7

ORGANISME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ..... 8

MARCHÉ DU VIN..... 9

MARCHÉ DU SUCRE 11

DIVERS 13

OTHER ITEMS APPROVED

AGRICULTURE

– EU/ACP States, India - prices of cane sugar for 2007/2008 17

– Plant protection products on the market..... 17

GENERAL AFFAIRS

– Opening of the Intergovernmental conference (IGC) for reforming the EU treaties 17

EXTERNAL RELATIONS

– Kosovo - Preparations for a possible international civilian mission 18

– Burma/Myanmar - Restrictive measures..... 18

COUNTER TERRORISM

– Cooperation with the African Centre for Study and Research on Terrorism..... 19

JUSTICE AND HOME AFFAIRS

– Schengen consultation network..... 19

¹ • Where declarations, conclusions or resolutions have been formally adopted by the Council, this is indicated in the heading for the item concerned and the text is placed between quotation marks.
• Documents for which references are given in the text are available on the Council's Internet site (<http://www.consilium.europa.eu>).
• Acts adopted with statements for the Council minutes which may be released to the public are indicated by an asterisk; these statements are available on the Council's Internet site or may be obtained from the Press Office.

DEVELOPMENT COOPERATION

- Relations with the ACP19

TRADE POLICY

- Anti-dumping - China - Ferro molybdenum20

INTERNAL MARKET

- Pre-packed products*20

APPOINTMENTS

- Committee of the Regions20

PARTICIPANTS

The governments of the Member States and the European Commission were represented as follows:

Belgium:

Ms Sabine LARUELLE

Minister for Small and Medium-Sized Businesses, the Liberal Professions and the Self-Employed and Agriculture
Flemish Minister for Public Works, Energy, the Environment and Nature

Mr Kris PEETERS

Bulgaria:

Mr Nihat KABIL

Minister for Agriculture and Forestry

Czech Republic:

Mr Petr GANDALOVIČ

Minister for Agriculture

Denmark:

Mr Hans Christian SCHMIDT

Minister for Food, Agriculture and Fisheries

Germany:

Mr Horst SEEHOFER

Federal Minister for Food, Agriculture and Consumer Protection

Estonia:

Mr Tiit NABER

Deputy Permanent Representative

Ireland:

Ms Mary COUGHLAN

Minister for Agriculture and Food

Greece:

Mr Evangelos BASIAKOS

Minister for Rural Development and Food

Spain:

Ms Elena ESPINOSA MANGANA

Ms Mercè AMER RIERA

Minister for Agriculture, Fisheries and Food
Minister for Agriculture and Fisheries of the Autonomous Community of Balearic Islands

France:

Mr Michel BARNIER

Minister for Agriculture and Fisheries

Italy:

Mr Paolo DE CASTRO

Minister for Agricultural and Forestry Policy

Cyprus:

Mr Photis PHOTIOU

Minister for Agriculture, Natural Resources and Environment

Latvia:

Mr Mārtiņš ROZE

Minister for Agriculture

Lithuania:

Mr Vytautas GRUŠAUSKAS

Under-Secretary, Ministry of Agriculture

Luxembourg:

Mr Fernand BODEN

Minister for Agriculture, Viticulture and Rural Development, Minister for Small and Medium-sized Businesses, the Liberal Professions and the Self-Employed, Tourism and Housing
State Secretary for Relations with Parliament, State Secretary for Agriculture, Viticulture and Rural Development, State Secretary for Culture, Higher Education and Research

Ms Octavie MODERT

Hungary:

Mr József GRÁF

Minister for Agriculture and Rural Development

Malta:

Mr George PULLICINO

Minister for Rural Affairs and the Environment

Netherlands:

Ms Gerda VERBURG

Minister for Agriculture, Nature and Food Quality

Austria:

Mr Josef PRÖLL

Federal Minister for Agriculture, Forestry, the
Environment and Water Management

Pologne:

Mr Maciej JABŁOŃSKI

Secretary of State, Ministry of Agriculture and Rural
Development

Portugal:

Mr Jaime SILVA

Mr Rui NOBRE GONÇALVES

Mr Luís VIEIRA

Minister for Agriculture, Rural Development and Fisheries
State Secretary for Rural Development and Forestry
State Secretary for Agriculture and Fisheries, attached to
the Minister for Agriculture, Rural Development and
Fisheries

Romania:

Mr Decebal Traian REMEȘ

Ms Cornelia HARABAGIU

Minister for Agriculture and Rural Development
State Secretary, Ministry of Agriculture and Rural
Development

Slovenia:

Mr Iztok JARC

Minister for Agriculture, Forestry and Food

Slovakia:

Mr Miroslav JUREŇA

Minister for Agriculture

Finland:

Ms Sirkka-Liisa ANTILA

Minister for Agriculture and Forestry

Sweden:

Mr Eskil ERLANDSSON

Minister for Agriculture

United Kingdom:

Mr Hilary BENN

Secretary of State for Environment, Food and Rural
Affairs

Commission:

Mr Markos KYPRIANOU

Ms Mariann FISCHER BOEL

Member

Member

ITEMS DEBATED

PROGRAMME DE LA PRÉSIDENTE

M. Jaime Silva a brièvement exposé aux ministres le programme de travail de la présidence portugaise au cours du prochain semestre. Les éléments centraux de ce programmes sont :

- 1) la réforme du secteur vinicole et viticole
- 2) le « bilan de santé » suite à la réforme de la Politique Agricole commune de 2003
- 3) certains ajustements nécessaires dans le cadre de la réforme de la PAC respectivement pour le secteur du sucre, du lait et du coton
- 3bis) la poursuite de la simplification de la PAC,
- 4) l'utilisation durable des ressources forestières
- 5) le paquet de propositions pour la mise sur le marché des produits phytosanitaires et l'utilisation durable des pesticides
- 6) la politique communautaire en matière de santé animale
- 7) la modernisation de la législation relative à l'utilisation des hormones en santé animale
- 8) la traçabilité et l'étiquetage des denrées alimentaires d'origine animale
- 9) la poursuite des négociations bilatérales avec les pays tiers dans le cadre de l'accord Sanitaire et Phytosanitaire (SPS) et des négociations multilatérales au sein du *Codex Alimentarius* et de l'Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE)
- 10) la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN), qui fera l'objet d'une conférence spécifique et d'une communication de la Commission
- 11) La négociation habituelle de fin d'année sur le Total des Captures Admissibles (TAC) pour la pêche communautaire et leur répartition en quotas pour les Etats Membres concernés.

ORGANISME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ

En application des règles de comitologie, le Conseil a été invité à prendre position, à la majorité qualifiée, sur une proposition de décision de la Commission visant à autoriser la mise sur le marché d'une pomme de terre (*Solanum tuberosum L. lignée EH92-527-1*) génétiquement modifiée pour l'obtention d'un amidon à teneur accrue en amylopectine.

Le Conseil a confirmé l'absence de la majorité qualifiée requise pour statuer sur la proposition de la Commission. Par conséquent, la prise de décision sur ce dossier reviendra à la Commission.

– Pomme de terre (*Solanum tuberosum L. lignée EH92-527-1*) génétiquement modifiée pour l'obtention d'un amidon à teneur accrue en amylopectine

Lorsque les autorités suédoises ont reçu de la société BASF Plant Science une notification relative à sur la mise sur le marché d'une pomme de terre génétiquement modifiée pour l'obtention d'un amidon à teneur accrue en amylopectine, elles ont transmis à la Commission leur rapport d'évaluation, concluant que la pomme de terre génétiquement modifiée pouvait être mise sur le marché pour la culture et la production d'amidon à des fins industrielles.

La Commission a transmis le rapport d'évaluation à tous les autres États membres, dont certains formulent des objections à la mise sur le marché du produit en termes de caractérisation moléculaire, pouvoir allergène et toxicité du produit, d'inadéquation du plan de surveillance et de méthode de détection du produit.

À la lumière de ces objections, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a été consultée et a conclu, le 24 février 2006, qu'il est improbable que la pomme de terre génétiquement modifiée *Solanum tuberosum* ait un effet néfaste sur la santé humaine et animale ou sur l'environnement dans le cadre des utilisations proposées.

Le 4 décembre 2006, la Commission a consulté le comité de réglementation compétent qui n'a pas été en mesure de dégager la majorité qualifiée nécessaire pour rendre un avis.

Par conséquent, le 13 juin 2007, la Commission a présenté une proposition au Conseil, qui doit statuer à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois à compter de cette date (jusqu'au 13 septembre 2007).

MARCHÉ DU VIN

Suite à la présentation par Mariann Fischer Boel de la proposition récemment adoptée (*doc. 11361/07*), les délégations ont exprimés un premier avis sur les grandes questions qui selon eux doivent être approfondies lors de la négociation à venir sur la réforme du secteur vitivinicole.

Si l'ensemble des délégations a pu souscrire à la nécessité d'une réforme en profondeur du secteur et aux objectifs annoncés pour une telle réforme, des divergences sont apparues quant aux moyens proposés pour rencontrer lesdits objectifs.

La Présidence a invité le Comité Spécial Agriculture à continuer ses travaux préparatoires afin de parvenir à un accord politique, dans un esprit constructif.

Le 4 juillet 2007, la Commission a adopté une proposition relative à une réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole européen, dont les objectifs sont de renforcer la compétitivité des producteurs, de reconquérir des marchés, d'équilibrer l'offre et la demande, de simplifier la réglementation, de préserver les meilleures traditions de la production vitivinicole, de renforcer le tissu social dans les zones rurales et de respecter l'environnement.

La Commission espère ainsi optimiser l'utilisation du budget actuel qui s'élève à EUR 1,3 milliard.

La proposition prévoit de **supprimer** certaines mesures de soutien du marché jugées inefficaces (aides à la distillation, au stockage privé et restitutions à l'exportation).

La chaptalisation serait interdite, et l'aide relative aux moûts destinés à l'enrichissement supprimée, afin de rendre les pratiques oenologiques conformes avec celles approuvées par l'OIV.

Des enveloppes nationales seraient créées afin de permettre aux Etats Membres d'adapter les mesures de gestion de crise à leur situation particulière.

Les montants affectés à la promotion des vins de l'UE sur les marchés des pays tiers, s'élèveraient à EUR 120 millions par an.

Pendant une période transitoire de cinq ans, les restrictions en matière de plantation seraient maintenues et les producteurs non compétitifs auraient la possibilité de se retirer du secteur en bénéficiant d'aides financières. Après 2013, les restrictions en matière de plantation seraient levées afin que les producteurs compétitifs aient tout loisir d'accroître leur production s'ils le souhaitent.

Les règles en matière d'étiquetage seraient simplifiées, afin d'améliorer l'information des consommateurs; certaines pratiques œnologiques admises par les pays producteurs membres de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) seraient adoptées par l'UE et la politique en matière de qualité serait fondée sur le concept d'origine géographique.

Davantage de crédits seraient alloués au développement rural pour financer des mesures telles que l'installation de jeunes producteurs de vin et la protection de l'environnement.

Pour plus de précisions, voir http://ec.europa.eu/agriculture/capreform/wine/index_fr.htm.

La proposition se fonde sur l'article 37 du Traité (majorité qualifiée).

L'avis du Parlement européen est attendu début 2008.

MARCHÉ DU SUCRE

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur une communication et deux propositions de règlements soumises par la Commission en vue de rendre plus attractive la restructuration de l'industrie sucrière dans la Communauté ¹.

Le débat s'est essentiellement déroulé autour des grands axes proposés pour accroître l'efficacité de la réforme de 2005:

- Rendre le fonds de restructuration plus attrayant au cours de la 3ème année de restructuration, tout en préservant le principe de la restructuration volontaire;
- Permettre aux producteurs de prendre l'initiative de renoncer aux quotas, afin de renforcer le processus de restructuration nécessaire;
- Adopter une approche en 2 phases pour les demandes de restructuration en 2008/2009;
- Tenir compte, si une réduction finale de quotas est nécessaire en 2010, des efforts de restructuration déjà engagés au niveau de chaque entreprise et au niveau des États membres.

De manière générale, la proposition de la Commission a été soutenue pour un grand nombre de délégations, sous réserve de la prise en compte de certaines adaptations techniques que la Présidence a chargé le Comité Spéciale Agriculture de régler afin de permettre un accord sur ce paquet dès septembre².

La proposition de la Commission vise à accroître l'abandon volontaire de quotas de production du sucre dans le cadre du régime temporaire de restructuration de l'industrie sucrière³, l'abandon de quotas n'ayant pas atteint les niveaux prévus à l'origine.

En vue de cet objectif et afin d'éviter que l'incertitude ne décourage les entreprises sucrières, le montant de l'aide à réserver aux producteurs et aux entreprises de machines sous-traitantes, fixé actuellement par les États membres, correspondrait à 10 % de l'aide à octroyer aux entreprises sucrières. Les producteurs qui renoncent aux quotas bénéficieront toutefois d'un paiement supplémentaire, versé rétroactivement, afin de ne pas pénaliser ceux qui ont déjà renoncé à leurs quotas.

¹ Règlement (CE) n° 320/2006 (JO L 58 du 28.2.2006, p. 42).

² L'avis du Parlement européen devrait être rendu le 25 septembre.

³ Le régime de restructuration est applicable jusqu'en 2010.

Au cours de la campagne de commercialisation 2008/2009, les producteurs qui renoncent de leur propre initiative à leur production pourraient demander directement une aide auprès du fonds de restructuration dans les conditions prévues.

Afin d'inciter davantage les entreprises à participer au régime de restructuration, celles qui renoncent à une certaine partie de leurs quotas en 2008/2009 seront exonérées du paiement du prélèvement de restructuration pour la partie du quota qui faisait l'objet d'un retrait préventif lors de la campagne de commercialisation 2007/2008.

La Commission estime que les modifications proposées permettraient la libération d'environ 3,8 millions de tonnes de quotas de sucre qui s'ajouteraient aux 2,2 millions de tonnes déjà libérées. Si la quantité de quotas libérés d'ici 2010 est insuffisante, la Commission propose également que le niveau de la réduction obligatoire de quotas varie en fonction du nombre de quotas auquel chaque État membre a renoncé dans le cadre du régime de restructuration.

DIVERS

a) Négociations au sein de l'OMC concernant le Programme de Doha pour le développement

Le Conseil a pris note des informations fournies par Mariann Fischer Boel, concernant l'état d'avancement des négociations menées au sein de l'OMC - Programme de Doha pour le développement, à la suite de la réunion ministérielle du G4 tenue à Potsdam (19-23 juin 2007).

La Présidence et le Conseil ont réaffirmé leur soutien à la Commission pour poursuivre la négociation sur la base du mandat donné par le Conseil le 18 octobre 2005 (13378/07).

b) Grippe aviaire

M. Kyprianou, membre de la Commission, a communiqué au Conseil les informations les plus récentes sur l'évolution du foyer du virus de l'influenza aviaire H5N1 dans l'UE.

Le virus a fait son apparition dans un élevage de dindes en République Tchèque, ainsi que sur des oiseaux sauvages en France et en Allemagne.

La souche identifiée cette année est comparable à celle rencontrée au Moyen-Orient et au Koweït, mais différente de celle isolée en 2006 et début 2007 au Royaume-Uni et en Hongrie.

M. Kyprianou a appelé les Etats Membres à renforcer les mesures de prévention, de vigilance et de sécurité pendant toute l'année, pour éviter la propagation du virus.

Les délégations tchèque, française et allemande ont présenté un bref aperçu des mesures prises au niveau national, conformément à la législation communautaire en vigueur.

c) Compte rendu de la rencontre à haut niveau des représentants des ministères de l'agriculture et de l'environnement du Conseil des États de la mer Baltique : "Land and Sea: More cooperation, less eutrophication" (Stockholm, 19 et 20 avril 2007)

La délégation suédoise a résumé les points forts de cette rencontre:

Les représentants de haut niveau sont conscients que l'agriculture est l'une des principales sources d'eutrophisation en mer Baltique et que de nouvelles mesures s'imposent pour diminuer le lessivage des éléments fertilisants vers la mer. Les pays sont convenus de prévenir toute augmentation au niveau local ou régional de rejets d'éléments fertilisants dans la mer Baltique dus à des pratiques non respectueuses de l'environnement. Ils ont reconnu dans la déclaration commune qu'il était nécessaire de mettre en place d'urgence une coopération accrue à tous les niveaux afin de parvenir à un bon état écologique en mer Baltique. L'apport excessif d'éléments fertilisants constitue une menace grave pour le milieu marin. L'état écologique de la mer Baltique est si critique que des mesures supplémentaires et ciblées sont nécessaires pour lutter contre l'eutrophisation (doc. 11104/07).

d) Demande visant à fixer le gel obligatoire à 0 % pour la campagne de commercialisation 2008/2009 - Demande de la délégation suédoise

La Suède, soutenue par DE, FR, AT, DK, LU, MT, BE, ES, a demandé de fixer à 0 % le taux de jachère (actuellement de 10%), pour la campagne de commercialisation 2008/2009. Cette mesure permettrait de faire face à l'accroissement de la demande de céréales et d'oléagineux sur le marché communautaire et mondial. Sans préjudice d'un réexamen complet du système de mise en jachère, notamment pour évaluer son impact sur l'environnement, la Commission a annoncé qu'elle acceptait le principe d'un taux de jachère de 0% pour la période de commercialisation 2008/2009¹ (doc. 11734/07).

e) Options juridiques supplémentaires concernant le plan d'action sur l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) contre l'exploitation clandestine des forêts et du commerce qui y est associé - Demande de la délégation néerlandaise (doc. 11538/07)

La délégation néerlandaise, soutenue par la Lettonie, la Hongrie et la Pologne, a attiré l'attention du Conseil et de la Commission sur la nécessité de réagir urgemment à l'abattage et au commerce illégal du bois, qui conduit à la disparition préoccupante d'importantes forêts. La Commission a mentionné la préparation d'une étude sur cette question qui fera l'objet d'un prochain rapport.

f) Régime méditerranéen - Demande de la délégation espagnole (doc. 11645/07)

L'Espagne, soutenue par l'Italie, la France et la Grèce, a informé le Conseil de son initiative de promouvoir la candidature du régime méditerranéen pour son intégration dans la liste du Patrimoine Humainitaire de l'UNESCO.

¹ Voir communiqué de presse de la Commission du 16 juillet 2007 IP/07/1097

g) Sécheresse en Roumanie - Demande des délégations roumaine et bulgare (doc. 11593/07)

Les délégations roumaine et bulgare, soutenues par FR, IT, HU, PL, ont attiré l'attention du Conseil sur la gravité de la situation liée à une forte sécheresse dans la région de la mer Noire et sur ses conséquences pour le secteur agricole, notamment pour l'élevage et les récoltes de céréales. La Commission a invité ces deux délégations à lui transmettre au plus vite les données pertinentes en la matière afin de permettre que les mesures les plus appropriées soient décidées. La Présidence a déclaré que lors de la réunion informelle des ministres de l'Environnement la sécheresse serait abordée ainsi que les solutions envisageables pour y faire face.

h) Effets dévastateurs provoqués par un incendie catastrophique à Chypre – demande des délégations chypriote, grecque, espagnole et française

La délégation chypriote, soutenue par les délégations grecque, espagnole et française, a informé le Conseil de la gravité de la situation concernant les incendies de grande ampleur qui ont dévasté la forêt et les surfaces agricoles le 29 juin dernier.

Les incendies "d'été", aggravés par le réchauffement climatique, sont en train d'acquiescer un caractère structurel, que demande une réponse stratégique, composée d'aides souples, de la part des Communautés.

La Commission, interpellée par la gravité de la situation, a énuméré les outils existants pour compenser les pertes subies par Chypre et a invité cette délégation à se rapprocher au plus vite de ses services pour envisager les solutions les plus adaptées à la situation.

i) Proposition de dix nouveaux États membres appliquant le RPUS concernant la conditionnalité

Les dix nouveaux États Membres¹ qui appliquent le Régime de Paiement Unique à la Surface (RPUS) ont réitéré leur demande de bénéficier d'une période de transition pour la mise en oeuvre de la conditionnalité (docs. 11732/07 10481/07).

La Commission s'est déclarée prête à accorder 3 ans à ces États Membres, tenant compte de la date d'adhésion de Bulgarie et Roumanie, à l'instar de la période allouée aux quinze anciens États Membres lors de la réforme de la PAC de 2003.

¹ Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Roumanie et la République slovaque et la Pologne.

j) TAC pour le tacaud norvégien en 2007 – demande de la délégation danoise

La délégation danoise, soutenue par la Suède, a demandé à la Commission de fixer un TAC de 50.000¹ tonnes pour le tacaud norvégien en 2007 (*doc. 11629/07*), sur base des données scientifiques disponibles.

Le Commissaire Kyprianou, au nom du Commissaire Borg, n'a pu donner suite à cette requête au motif que les données scientifiques actuelles recommandent de maintenir la pêche fermée au moins jusqu'à l'horizon 2008 afin de permettre au stock d'acquérir le nombre suffisant d'adultes aptes à la reproduction.

k) Crise du marché du veau

La délégation italienne a attiré l'attention du Conseil sur une situation de crise résultant de l'augmentation du prix des matières premières laitières entrant dans l'alimentation des jeunes veaux.

Ces matières premières interviennent à 50% dans le coût de production des veaux de quinze jours destinés à l'engraissement et la filière risque donc une crise structurelle.

La Commission a répondu que la fixation du taux de jachère à 0% devrait permettre à court terme de répondre partiellement au problème de l'offre en alimentation pour le bétail.

¹ Le TAC actuel de 0% avait été fixé en décembre 2006. 11680/07 (Presse 167)

OTHER ITEMS APPROVED

AGRICULTURE

EU/ACP States, India - prices of cane sugar for 2007/2008

The Council authorised the Commission to negotiate guaranteed prices applicable in the 2007/2008 delivery period to cane sugar originating in the ACP States and in India.

Plant protection products on the market

The Council confirmed the absence of qualified majority to decide on the proposal for a Council decision on the non-inclusion of methomyl in the list of active substances authorised for incorporation in plant protection products contained in Annex I of Directive 91/414/EEC.

GENERAL AFFAIRS

Opening of the Intergovernmental conference (IGC) for reforming the EU treaties

The Council delivered an opinion in favour of calling to the opening of a conference of the representatives of the governments of the EU member states with a view to amending the treaties on which the Union is founded (11597/07).

The opening of the IGC is scheduled to take place in Brussels on 23 July 2007.

The IGC will carry out its work in accordance with the mandate set out in the presidency conclusions of the European Council (11177/07).

The amendments to the treaties will enter into force after being ratified by all the member states in accordance with their respective constitutional requirements.

The proposal for amending the treaties follows the agreement reached by the heads of state or government at the last European Council summit on 21/22 June.

EXTERNAL RELATIONS

Kosovo - Preparations for a possible international civilian mission

The Council adopted a joint action extending and amending the mandate of the EU team preparing the establishment of a possible international civilian mission in Kosovo, including an EU Special Representative component (11396/07).

The joint action extends the mandate of the planning team until 30 November 2007, or until 30 days after the adoption of a new United Nations Security Council resolution (UNSCR) replacing UNSCR 1244 if such new UNSCR is adopted before 1 November 2007. The resolution should also endorse the appointment of an International Civilian Representative (ICR), double hatted as EU Special Representative (EUSR).

The mandate of the preparation team is also amended in order to take account of the Comprehensive Proposal for the Kosovo Status Settlement of 26 March 2007, including the renaming of the preparation team from (International Civilian Mission) ICM/EUSR to (International Civilian Office) ICO/EUSR.

The joint action appoints Mr Jonas Jonsson as Head of the ICO/EUSR preparation team as from 1 August 2007.

On 15 September 2006 the Council adopted a joint action (2006/623/CFSP), which expires on 31 July 2007, establishing a team to contribute to preparations for a possible mission in Kosovo.

In parallel, the EU is also planning for a probable European Security and Defence Policy (ESDP) mission in Kosovo in the broader Rule of Law area.

Burma/Myanmar - Restrictive measures

The Council adopted a regulation amending Regulation (EC) no 817/2006¹ renewing restrictive measures in respect of Burma/Myanmar in order to align it with recent Council practice regarding the identification of competent authorities and exchange of information between them (10878/07).

¹ OJ L 148, 2.6.2006, p. 1.

COUNTER TERRORISM

Cooperation with the African Centre for Study and Research on Terrorism

The Council adopted the Joint Action on cooperation with the African Centre for Study and Research on Terrorism, in the framework of the implementation of the European Union Counter-Terrorism Strategy. (11023/07)

The objective of the Joint Action is to support the Member States of the African Union (AU) in order to improve the organisation of their capacity of fighting terrorism. This objective fits in the framework of the European Strategy on the fight against terrorism, and in particular with regard to its stipulations on promotion of partnerships with international organisations outside the Union.

JUSTICE AND HOME AFFAIRS

Schengen consultation network

The Council adopted a decision, submitted as an initiative by Germany, amending the technical specifications of the Schengen consultation network to ensure that information of the privileged status of family members of EU citizens under Directive 2004/38/EC is exchanged within the framework of the prior consultation procedure as provided for by the common consular instructions (11266/07).

Directive 2004/38/EC (OJ L 158, 30.4.2004, p. 77) lays down conditions governing the exercise of the right of citizens of the EU and their family members to move and reside freely within the territory of the Member States.

The decision will apply from 1 January 2008.

DEVELOPMENT COOPERATION

Relations with the ACP

The Council adopted a Decision modifying the Internal Agreement of 17 July 2006 between the Representatives of the Governments of the Member States, meeting within the Council, on the financing of Community aid under the multi-annual financial framework for the period 2008-2013 in accordance with the revised APC-EC Partnership Agreement and the allocation of the financial assistance for the Overseas Countries and Territories (10332/07).

This Decision confirms the contributions and votes for Bulgaria and Romania under the 10th European Development Fund as they were previously estimated in the Internal Agreement on the financing of Community aid under the multi-annual financial framework for the period 2008-2013.

TRADE POLICY

Anti-dumping - China - Ferro molybdenum

The Council adopted a regulation extending the suspension of the definitive anti-dumping duty imposed by regulation 215/2002 on imports of ferro molybdenum originating in China (11166/07).

INTERNAL MARKET

Pre-packed products*

The Council adopted, in second reading and following an agreement with the European Parliament, a Directive laying down rules on nominal quantities for pre-packed products. (PE-CONS 3621/07)

This Directive is aimed at replacing existing legislation (Directives 75/106/EEC and 80/232/EEC) in order to abolish nominal quantities of package sizes for most sectors and to maintain obligatory nominal quantities for a very limited number of goods, mainly wine and spirits.

The Directive, as amended by the Council and the European Parliament, would allow for a phase-out of national nominal quantities for milk, butter, dried pasta and coffee for a period of maximum five years and for sugar it would be of a maximum of six years. These derogations would not impose any obligation on other Member States to regulate nominal quantities.

APPOINTMENTS

Committee of the Regions

The Council adopted a decision appointing members and alternate members of the Committee of the Regions for the remainder of the current term of office, which runs until 25 January 2010:

(a) as members:

Mr Savvas ILIOFOTOU, Mayor of Strovolos, replacing Mr Michael ZAMPELAS,

Ms Eleni LOUCAIDOU, Municipal Councillor of Nicosia, replacing Mr Fidias SARIKAS,

Mr Savvas SAVVA, President of the Community Council of Alassa, replacing
Mr George IACOVOU,

Mr Michalis EVTHYMIOU, President of the Community Council of Koili, replacing
Mr Spyros ELENODOROU,

(b) as alternate members:

Mr Andreas MOISEOS, Mayor of Larnaca, replacing Mrs Barbara PERICLEOUS,

Mr Costas HADJIKAKOU, Municipal Councillor of Famagusta, replacing
Mr Christakis VIOLARIS,

Mr Ioannis LAZARIDES, President of the Community Council of Psimolofou, replacing
Mr Dimitris MICHAEL,

Mr Aris CONSTANTINOU, President of the Community Council of Astromeritis,
replacing Mr Nikos KALLIS.
